

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERZEILLE DU 22 SEPTEMBRE 2026 N°602 /2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de membres présents : 11	Vote par procuration : 0 Convocation du 17/09/2026
---	---

Présents : Alain COSTESEQUE, Jean-Claude GARROUSTE, Patrick DECHAPPE, Rose Marie COSTESEQUE, Fatima TAHAR , Frédéric AUDIER, Emilie CAZANAVE, Sandrine SARDA, Rosalie PORTELA, Teddy SADAQUI, Gwen ROGER.

Secrétaire de Séance : Sandrine SARDA.

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Alain COSTESEQUE, Maire.

OBJET : Demande de fonds de concours au titre du FPIC 2026

Monsieur le Maire,

Le 22 juillet 2026, Carcassonne Agglo a voté les attributions au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le montant attribué à la commune de Verzeille s'élève à 11 701 €.

La commune a réalisé plusieurs travaux et dépenses d'investissement, notamment :

- la réfection de la voirie du Haut de Pommayrac, pour un montant de 16 294 € HT, ayant bénéficié d'une subvention de 4 000 € au titre de l'aide aux communes de Carcassonne Agglo ;
- le branchement électrique des équipements de vidéoprotection, pour un montant de 3 440,43 € HT ;
- la rénovation électrique de l'appartement de la mairie, pour un montant de 2 380 € HT.

Le montant total de ces travaux s'élève à 22 114,43 € HT, soit un autofinancement important pour la commune.

Afin de réduire la part restant à la charge de la commune, je vous propose de solliciter auprès de Carcassonne Agglo une participation au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour le financement de ces opérations.

Je vous demande donc d'approuver le plan de financement présenté ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de Carcassonne Agglo.



PLAN DE FINANCEMENT FINAL

Réfection voirie (Haut de Pommayrac) - Branchement électrique vidéoprotection - Rénovation électrique appartement Mairie

DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros HT
TRAVAUX		SUBVENTIONS	
Réfection voirie haut de Pommayrac	16 294,00 €	CARCASSONNE AGGLO Fonds d'aide aux communes	4 000,00 €
Branchement électrique vidéoprotection	3 440,43 €		
Rénovation électrique appartement Mairie	2 380,00 €		
		FPIC 2025	11 701,00€
		Fonds propres 29%	6 413,43 €
TOTAL HT	22 114,43 €	TOTAL HT	22 114,43€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à Carcassonne Agglo au titre du au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale.
- Décide de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.
- Approuve le plan de financement présenté.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRESENTS QUI ONT SIGNE AU REGISTRE.

En mairie le 22/09/2026

Le Maire,

Monsieur Alain COSTESEQUE



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2 ; téléphone : 04 67 54 74 10) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr/>.